

SEANCE ORDINAIRE DU 16 DECEMBRE 2004

Président : M. Thierry AESCHBACHER
Vice-président : M. Dominique ZEHFUS
Secrétaire : M. Bernard DESPLANDS
Membres : MM. Gilles AUGSBURGER, Marc GUILLERMIN,
André RICHERT

Sont présents :

M. Javier ALONSO, Mme Luisa ALONSO-PENTZKE, MM. Fabrice BADET, Alain BOSSHARD, Pierre BUTSCHI, Mmes Monique BUUNK-DROZ, Claudine CORMINBOEUF, Mariefrance DANCET, Martine DEGLI AGOSTI, Marceline DILONARDO. MM. Alain ERETZIAN, Yves FAVRE, Mme Hélène GIACOBINO, M. Pierre JAQUET, Mmes Andrée JELK-PEILA, Anne-Claude JUILLERAT VAN DER LINDEN, MM. Jérôme MAILLARD, Christian MARCHIANDO, Charles PAGE, Alberto PEREZ-IRIARTE, Frédéric PROGIN, Mmes Louise REY, Piera ROUGE-LUETTO, Myriam SCHMID, MM. Karel STUDER, Victor TODESCHI, Pierre-Alain VOLERY

Excusés : Mme Martine CASUTT, M. Henri IMHOF

Assistent à la séance : M. François LANCE, Maire
M. François BAERTSCHI et M. Pascal CHOBASZ,
Conseillers administratifs
Mme Maya AUGSBURGER, Secrétaire

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation de l'ordre du jour
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 11 novembre 2004
- 3) Communications du Bureau
- 4) Communications du Conseil administratif
- 5) Propositions du Conseil administratif
- 6) **Commission de l'aménagement du territoire –
Séance du 17 novembre 2004 –
Rapporteur : M. Pierre BUTSCHI**
 - a) Chemin de la Vendée 10 – Demande d'octroi d'une servitude de distance et vue droite destinée à un projet de transformation d'un bâtiment villageois **p. 473 Arrêté**
 - b) Secteur des Semailles - Proposition de modifications de l'implantation des immeubles dans le périmètre du plan directeur de quartier **p. 473 Information**
 - c) Divers
- 7) **Commission de l'environnement – Séance du 18 novembre 2004 –
Rapporteur : M. Javier ALONSO**
 - a) Plan général d'évacuation des eaux de la Ville de Lancy (PGEE) Crédit d'étude (Fr. 850'000.--) **p. 474 Arrêté**
 - b) Cadastre du bruit lié au trafic routier communal **p. 476 Information**
 - c) Divers

Séance ordinaire du 16 décembre 2004

- 8) **Commission des travaux et constructions –
Séance du 25 novembre 2004 –
Rapporteur : M. Gilles AUGSBURGER**
- a) Avenue des Grandes-Communes – tronçon viaduc chemin du Bac -
Réaménagement de la chaussée
Crédit d'étude (Fr. 50'000.--) **p. 478 Arrêté**
 - b) Salles communales du Petit-Lancy et Grand-Lancy –
Remplacement du mobilier
Crédit d'investissement (Fr. 175'000.--) **p. 479 Arrêté**
- 9) **Commission des affaires sociales – Séance du 3 novembre 2004 –
Rapporteur : Mme Marceline DILONARDO**
- a) Audition de Mme Aeschbach, coordinatrice du bénévolat **p. 479 Information**
 - b) Audition de M. et Mme Buhler, responsables de l'Association
Bilifou-Bilifou **p. 480 Information**
 - c) Divers
- 10) **Commission des sports – Séance du 4 novembre 2004 –
Rapporteur : M. Karel STUDER**
- a) Présentation de l'étude de réaménagement du périmètre du stade
de Lancy-Florimont **p. 482 Information**
 - b) Audition de M. Hubert Ferrari, président du Ski-Club
de Lancy **p. 483 Information**
 - c) Divers
- 11) **Commission de la culture – Séance du 15 novembre 2004 –
Rapporteur : M. Jérôme MAILLARD**
- a) Service culturel : point de la situation et projets
pour 2005 **p. 485 Information**
 - b) Divers
- 12) **Commission de la sécurité – Séance du 22 novembre 2004 –
Rapporteur : M. Fabrice BADET**
- a) Audition des représentants du poste de police d'Onex **p. 487 Information**
 - b) Divers
- 13) **Commission de l'administration, affaires économiques et communication
Séance du 29 novembre 2004 –
Rapporteur : M. Fabrice BADET**
- a) Audition des représentants de l'atelier du futur « Information » de
l'Agenda 21 **p. 490 Information**
 - b) Divers
- 14) Motion du parti Radical pour une subvention en faveur des jeunes
sportifs lancéens **p. 491 Motion**
- 15) Propositions individuelles et questions **p. 493**
- 16) Questions du public **Annexe**

M. AESCHBACHER : J'ouvre cette séance du Conseil municipal, dernière séance de notre année 2004. Je salue la présence de notre Maire, M. François Lance ainsi que celle de MM. François Baertschi et Pascal Chobaz, Conseillers administratifs. Je salue également la présence de notre secrétaire du Conseil municipal, souffrante depuis quelques temps, mais fidèle parmi nous, ainsi que la présence de notre huissier retraité M. Jean-Louis Breda.

Séance ordinaire du 16 décembre 2004

Je constate une fois de plus avec plaisir la présence de notre secrétaire générale, Mme Odile de Garrini, ainsi que de nombreux chefs de service démontrant ainsi leur intérêt pour la vie de notre commune.

Je salue enfin le nombreux public et vous remercie de votre présence qui montre votre intérêt pour les affaires publiques.

J'excuse l'absence de Mme Casutt et l'arrivée tardive de M. Imhof.

1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. FAVRE : Je souhaiterais que le point 6b) divers soit supprimé et, qu'en remplacement, soit relaté le point c) « Secteur des Semailles - proposition de modifications de l'implantation des immeubles dans le périmètre du plan directeur de quartier » faisant l'objet du rapport rose que vous avez reçu. M. Butschi avait préparé un rapport très complet, ce serait bien que l'ensemble du Conseil municipal visualise les plans qui sont un contre-projet à l'avant-projet qui a été soumis qui a été approuvé par la majorité de la commission. Je mets donc au vote cette proposition.

M. AUGSBURGER : Je souhaite qu'au point 8), on supprime le point c) Divers qui sera rapporté dans une prochaine séance, étant donné qu'ayant reçu le procès-verbal mardi matin, je n'ai pas eu le temps de m'en occuper.

M. AESCHBACHER : Les propositions de MM. Favre et Augsburgers sont acceptées.

L'ordre du jour est accepté avec ces modifications.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 11 NOVEMBRE 2004

M. AESCHBACHER : Le procès-verbal est accepté à l'unanimité et je remercie notre secrétaire.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU

M. AESCHBACHER : Je viens de recevoir une lettre de l'Enseignement primaire, école de la Caroline adressée à notre Conseil, je vous la lis :

« Concerne : panne de chauffage

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Par la présente, nous tenons à vous informer qu'aujourd'hui, une panne de chauffage s'est produite dans notre école à cause de la vétusté de l'installation. Nous avons dû, de ce fait, libérer les élèves cet après-midi.

Séance ordinaire du 16 décembre 2004

Malgré l'intervention rapide du Service des travaux et constructions, seule une réparation de fortune sera effectuée. Nous osons donc espérer que tout sera mis en œuvre durant les Fêtes pour que ce problème de chauffage soit définitivement réglé et que le 3 janvier, nos élèves et nous-mêmes puissions bénéficier de conditions de travail optimales.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à ce courrier, et vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, de recevoir nos salutations les meilleures et nos bons vœux pour d'excellentes Fêtes de fin d'année. Le corps enseignant de l'école de la Caroline ».

Une copie a été envoyée à Mme Liliane Rytz, inspectrice des écoles du Petit-Lancy.

M. Page a une carte qu'il fera circuler tout à l'heure pour M. Chevey afin de lui apporter sa sympathie dans les moments difficiles qu'il vit au niveau de sa maladie. Je vous inviterai, après le Conseil, à passer auprès de M. Page pour signer cette carte.

4. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. LANCE : Vous avez reçu sur vos places divers documents. Une copie d'une fiche-info No 4 du tram qui sera distribuée à tous les riverains du chantier ces prochains jours. Vous avez reçu également des éléments du dernier recensement portant sur les ménages et conditions d'habitations des communes genevoises. Et enfin, vous avez trouvé sur vos places, le programme détaillé pour une formation proposée par la faculté des sciences économiques et sociales sur le thème gestion des affaires publiques : développement durable du concept international à son impact sur la gestion locale » Le Conseil administratif vous encourage à suivre cette formation.

A l'occasion de l'inauguration du tram 15, Exem a réalisé un journal hors série, qui s'intitule « Zinzin prend le 15 ». Dans ce journal, il est passablement question de Lancy, c'est pourquoi, une séance de dédicaces est prévue le samedi 18 décembre de 15.00 à 18.00 heures à la villa Bernasconi.

Enfin, j'aimerais également rappeler le grand marché de Noël, organisé par la Ville de Lancy, qui se déroulera ce week-end, dès vendredi soir à l'école En Sauvy, où 60 exposants vous proposeront leurs produits artisanaux. Une brève partie officielle est prévue le samedi matin à 11 heures, à laquelle, nous vous invitons à participer.

Au nom de mes deux collègues, j'aimerais déjà vous souhaiter, ainsi qu'au fidèle public, de belles fêtes de fin d'année, une pause bienfaisante pour celles et ceux qui pourront en bénéficier, et vous remercier pour votre précieuse collaboration à travers les activités du Conseil municipal.

M. BAERTSCHI : Une information que vous avez peut-être déjà lue dans le Lancéen. Le réseau Noctambus s'accroît, et nous en sommes contents. Sachez que dès demain, le réseau Noctambus passe de 2 à 3 lignes sur Lancy. Avant c'était la 5 et la 6, ces lignes ne correspondaient plus à grand chose, maintenant, ils ont décidé de faire correspondre les lignes Noctambus avec les lignes du tram ou du bus. Les personnes qui veulent en savoir plus sur les horaires, sont priées de consulter le site www.lancy.ch.

Séance ordinaire du 16 décembre 2004

M. CHOBAS : Vous avez pu lire dans le Lancéen que le Service des parcs, promenades et maintenance de la Ville de Lancy avait obtenu, dans le cadre du concours intercommunal des fenêtres et balcons fleuris 2004, le 1er Prix. L'honnêteté nous oblige à signaler que ce 1er Prix a été partagé avec la Ville de Carouge. Cela ne diminue pas d'autant les mérites de nos collaborateurs que nous avons félicités pour cette excellente performance.

A M. Page qui s'inquiétait, lors de la dernière séance plénière de notre Conseil, du délai d'attente à une question relative au cimetière et qui mentionnait qu'il souhaitait obtenir sa réponse avant qu'il occupe lui-même une des places dudit cimetière, je peux dire, qu'en ville de Lancy, nous n'avons que peu de problème dans le cadre de l'utilisation du cimetière. Tout d'abord, il faut rappeler qu'il y a un règlement communal sur les cimetières et, qu'évidemment, toutes les familles sont soumises à ce règlement communal qui est appliqué dans tous les cas. Deuxième élément, en une vingtaine d'années, nous avons eu une dizaine de demandes directement auprès de la Ville de Lancy pour des familles musulmanes, qui souhaitaient une orientation particulière pour le défunt et nous avons réussi à trouver une solution satisfaisante. Ce que je souhaitais ainsi expliquer, c'est que dans le cadre de la gestion du cimetière nous, la Ville de Lancy, n'avons pas eu de problème particulier et que les quelques demandes que nous avons eues durant ces dernières années, nous avons réussi à y donner une réponse. Cela ne signifie bien sûr pas que les communautés religieuses, dont on parle aujourd'hui, n'aient pas de problème sur le plan cantonal ou sur un plan régional, à satisfaire leurs demandes, d'où la volonté de créer des cimetières confessionnels. Le débat aujourd'hui ouvert se poursuit puisque le Grand Conseil doit trancher dans le cadre d'une modification de la loi cantonale sur les cimetières - loi cantonale qui doit impérativement être modifiée puisque, par certains côtés, elle est obsolète et que la jurisprudence du Tribunal fédéral nous impose une en tout état une révision -.

Je peux expliciter davantage cette réponse en séance de commission, si vous avez des questions complémentaires M. Page.

M. Augsburger s'est étonné a priori, de ce que j'ai pu lire dans un procès-verbal et dans un langage qui lui appartient, du fait que j'étais, pour ma part, absent à la séance de la Commission des finances et logement du 1er novembre. Alors, deux éléments de réponse très brièvement : cette séance de commission des finances et logement n'était pas initialement agendée au 1er novembre, puisque le Conseil administratif avait prévu de présenter son budget un mois plus tôt ; il a dû renoncer compte tenu des incertitudes liées au budget de l'Etat 2005. Ce qui fait que le 1er novembre, et je le signale pour une éventuelle nouvelle fois, régulièrement tous les premiers lundis du mois, je préside le comité de l'Association des communes genevoises de 17.00 à environ 20.00 heures et que, par conséquent, je ne peux être à une séance de commission municipale durant ces heures-là.

Concernant la lettre qui nous a été lue tout à l'heure au sujet de la panne de chauffage à l'école de la Caroline, je souhaite rassurer le corps enseignant en l'informant que dès demain matin, y compris pour le dernier jour, l'école sera chauffée. On reparlera de cela en séance de Commission des travaux et constructions, mais je tiens à signaler que la chaufferie, pour celles et ceux qui l'ignorent, de l'école de la Caroline est couplée avec celle de la tour Hogarlan qui est à côté et que des travaux réalisés ce mercredi dans la chaufferie ont entraîné l'arrêt du chauffage. Comme il y a un minuteur pour le chauffage durant la nuit, le chauffage n'a repris qu'à

Séance ordinaire du 16 décembre 2004

6 heures du matin, ce qui expliquait que, ce matin, la température avoisinait les 13 à 14 degrés.

Mme JELK-PEILA : Le chauffage a repris à 16.00 heures cet après-midi.

M. CHOBASZ : Nous n'avons pas tout à fait les mêmes informations. Nous les confronterons. En tous les cas, nous examinerons le caractère vétuste dénoncé par les enseignants, encore une fois étant précisé que nous avons affaire, dans ce cas précis, à une chaufferie commune.

5. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Il n'y en a pas.

**6. COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE -
Séance du 17 novembre 2004 -
Rapporteur : M. Pierre BUTSCHI**

a) Chemin de la Vendée 10 – Demande d'octroi d'une servitude de distance et vue droite destinée à un projet de transformation d'un bâtiment villageois

=====

M. BUTSCHI présente le sujet : Le propriétaire de la parcelle 1632 prévoit de créer 3 appartements et une terrasse dans ce bâtiment qui est voisin de l'un des biens-fonds de la commune sous la parcelle 732. Une servitude doit en l'occurrence être octroyée au vu de la proximité de l'édifice voisin. Pour mémoire, cette parcelle se situe en zone 4B protégée.

Le Président précise que la commune ne pourra pas créer de lucarne dans le toit de sa propriété le jour où elle le souhaitera. M. Côte propose de faire inscrire la réciprocité de cette servitude. Le Président et le Conseiller administratif délégué acquiescent, et mentionnent qu'il est nécessaire de l'indiquer dans l'arrêté.

Ces points précisés, le Président lit alors l'arrêté et passe au vote, qui est positif : à l'unanimité par 9 voix.

L'arrêté 6a) est accepté à l'unanimité. (Voir Annexe).

b) Secteur des Semailles - Proposition de modifications de l'implantation des immeubles dans le périmètre du plan directeur de quartier

=====

M. BUTSCHI présente le sujet (Clichés) : Le Président déclare que, suite à la

Séance ordinaire du 16 décembre 2004

présentation du projet de la dernière séance, il s'est révélé nécessaire que la commission puisse émettre un avis. Il souhaite proposer un compromis entre cet avant-projet 2004 et l'ancien plan de 1991.

Il rappelle que ce secteur est en 3ème zone de développement et que c'est le canton qui décide en dernier lieu des aménagements. Le Président pense, qu'à terme, les constructions se réaliseront et qu'il faudra composer avec le canton.

Pour mémoire, voici le plan de 1991, vous voyez nettement les zones d'immeubles et la zone villas. Situation d'aujourd'hui, donc une partie des éléments se sont bâtis. C'est l'avant-projet qui nous a été soumis à la dernière séance où vous avez un certain nombre de typologies de bâtiments qui ont été proposés, des petits immeubles, des grandes maisons et enfin des tours qui se trouvent ici à droite. Vous avez la photographie de la maquette qui se trouve à la villa Thévenoz, vous voyez les ensembles qui ont été proposés. La commission souhaiterait faire un compromis entre cette proposition et celle-ci où on retrouverait ici encore une zone de villas.

Les membres de la commission abondent dans ce sens avec des points supplémentaires qui ne seront pas rapportés ici, ceux-ci figurant dans le procès-verbal que chacun a reçu.

Par contre, il convient de citer les lignes principales :

- ramener le projet à une densité de 0.8
- mail piétonnier à conserver
- garder la végétation
- réalisation de 700 appartements dans ce projet, dont il n'est décrit aucun besoin en école ou en classes supplémentaires
- la commune n'a pas l'intention de vendre les deux bâtiments parascolaires
- audition de l'Association des Passereaux après avoir revu, fort des remarques de la commission, les mandataires.

Nous aurons encore une audition de l'Association des Passereaux. Pour conclure ce point de l'ordre du jour, M. Baertschi remercie les membres de la commission pour son unanimité.

7. COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT – Séance du 18 novembre 2004
Rapporteur : M. Javier ALONSO**a) Plan général d'évacuation des eaux de la Ville de Lancy (PGEE)**
Crédit d'étude (Fr. 850'000.--)

=====

M. ALONSO présente le sujet : Le Conseiller administratif nous présente M. Frédéric Bachmann, ingénieur du Service Cantonal d'Evacuation de l'eau, qui nous informera sur le Plan général d'évacuation des eaux (PGEE).

M. Bachmann rappelle que la législation fédérale impose aux cantons de mettre en place des planifications cantonales et communales en matière des eaux et, pour cela,

Séance ordinaire du 16 décembre 2004

elle fixe des échéances. Il signale que Genève est en retard, vu que les PGEE devaient être mis en route avant le mois de juin 2004. Cette échéance a cependant été repoussée à juin 2006.

Il explique ensuite que ce sont deux PGEE qui doivent être créés, tant au niveau cantonal qu'au niveau régional, le PGEE communal s'inscrit dans ce dernier.

Il mentionne que le canton doit mettre en œuvre la même démarche que les communes en fixant les grands axes de l'évacuation des eaux.

Il déclare ensuite que certaines communes se sont regroupées afin d'assurer cette tâche. C'est une démarche qui est encouragée par l'Etat.

Il ajoute que Lancy est le premier PGEE à être lancé après le plan pilote de Collex-Bossy. Il précise que les autres communes suivront ensuite de 6 mois en 6 mois.

Le Conseiller administratif remarque que Plan-les-Ouates et Onex débutent la démarche en même temps que Lancy. Il ajoute que l'Etat encourage les communes à se regrouper.

M. Bachmann informe que ces regroupements ou plans intercommunaux pourront se réaliser dans la mesure où les communes intéressées partagent leurs bassins versants. Regrouper les PGEE évitera de faire un plan par commune, et sur le plan financier, les communes regroupées bénéficieront de 25 % de bonus sur les subventions fédérales forfaitaires. Il nous indique que les regroupements ne sont pas illimités car la complexité du Plan est proportionnelle à la taille du plan.

M. Bachmann nous explique que le PGEE vient substituer le plan directeur des égouts (POE) considérés obsolètes. Ces derniers seront donc remplacés par les PGEE qui doivent prendre en compte les contraintes inhérentes aux rivières.

En effet, le PGEE met en place une gestion intégrée des eaux car à la différence du POE, qui partait de la construction vers la rivière, cette étude part de la rivière et remonte jusqu'à la construction. Il ajoute que pour réaliser ces PGEE, trois phases sont nécessaires :

1. Phase faire un bilan de l'existant, sur la base d'une douzaine de rapports, comme le rapport sur les cours d'eau ou le rapport sur les canalisations. Le rapport sur le débit des eaux pluviales est en l'occurrence calculé par une modélisation mathématique complexe qui nécessite un réseau de mesures.
2. Phase définition d'un concept d'évacuation des eaux. Pour ce faire, une carte est conçue indiquant de manière sectorielle les différents besoins de la commune.
3. Phase mise en oeuvre. Il remarque encore que toutes ces données sont insérées dans un système cartographique cantonal qui permet d'éditer toutes les cartes nécessaires.

Questions des commissaires :

1. Existe-t-il un lien entre les PGEE et la renaturation des cours d'eau ?
M. Bachmann répond que la renaturation n'est pas le rôle du PGEE, mais qu'il s'agit d'une mesure qui peut être prise par le biais de ce dernier.
2. Les crédits d'étude sont complètement à la charge des communes ou ces dernières peuvent obtenir des subventions ?
M. Chobaz répond qu'il est envisageable d'obtenir des subventions équivalentes

Séance ordinaire du 16 décembre 2004

aux dépenses. Il précise que ces subventions portent sur la mise en œuvre du PGEE.

3. Demande de précisions sur l'appel d'offre en deux tours.
Le premier tour est un appel d'offre pour obtenir des dossiers de candidature. Quinze dossiers sont parvenus. Cinq ont été retenus et le cahier des charges leur a été envoyé. Il est signalé que ces bureaux sont généralement des pools de spécialistes.
Il est précisé également par M Chobaz que les différents dossiers reçus ont été examinés par un bureau indépendant pour le compte de la commune.
4. Est -il possible de faire fonctionner la concurrence ?
Chaque bureau remplit son offre au plus près, les prix pourraient être très convenables puisque Lancy est la première commune à entamer cette démarche, en parallèle à Plan-Ies-Ouates et Onex.
5. Que se passera-t-il si Onex ou Plan-les-Ouates refusent cette démarche ?
M. Chobaz répond qu'il s'agit d'une obligation fédérale. Il ajoute qu'il n'y a aucune surprise. Il remarque par ailleurs que les bureaux d'ingénieur ont également dû se préparer et se rapprocher de bureaux de cantons qui ont déjà terminé ce travail.

En ce qui nous concerne, les trois communes ont une excellente communication sur le sujet, chacune d'entre elles a pu donner son avis jusqu'à présent sans aucun heurt. On peut raisonnablement penser qu'il n'y aura pas de problème. Il ajoute que la prochaine étape pour les trois communes est le choix d'un mandataire.

Cette répartition est calculée sur le montant de la subvention par rapport au nombre d'habitants de chaque commune.

La somme évoquée de Fr. 860'000.-- représente-t-elle la part de Lancy ? La réponse est oui.

L'arrêté 7a) est accepté à l'unanimité. (Voir Annexe).

b) Cadastre du bruit lié au trafic routier communal

=====

M. ALONSO présente le sujet : M. Chobaz nous annonce que la commune devra prendre des mesures dans le cadre de l'ordonnance fédérale de protection contre le bruit (OPB) de 1987.

Il remarque que l'ordonnance fixait un délai à 2002 pour la mise en œuvre de mesures. Ce délai a été repoussé en 2015 pour les autoroutes, et à 2018 pour les routes communales et cantonales.

Les nouveaux ouvrages prennent en compte les dispositions nécessaires pour diminuer le bruit.

Ce plan d'attribution des degrés de sensibilité au bruit sur lequel s'était penchée la commission, comporte quatre degrés de sensibilité avec des marges de tolérance différentes.

Séance ordinaire du 16 décembre 2004

Lancy est en degrés 2 et 3 avec des poches en degré 4, notamment dans la zone industrielle et à la Praille. Ce plan fait pour le moment l'objet d'une enquête publique. Une fois ces degrés définitivement fixés, la loi définira quels sont les niveaux de bruit admissibles. Un plan de mesures devra dès lors être réalisé.

Il mentionne ensuite que le Grand Conseil a voté en mars 2003 un crédit d'investissement de Fr. 85 millions, étalé sur douze ans, pour lutter contre le bruit. Il ajoute que ce programme porte sur 200 kilomètres à assainir.

Les 4 rues concernées dans notre commune sont :

- avenue du Curé-Baud,
- avenue Eugène-Lance,
- avenue des Morgines,
- chemin des Esserts

M. Chobaz remarque que certains tronçons seront difficiles à gérer et qu'il est nécessaire d'essayer d'intervenir à la source des nuisances. En l'occurrence, la première démarche serait de réduire la vitesse et le nombre des voitures plutôt que d'offrir des doubles vitrages.

Il rappelle à cet égard que la modération de trafic est fréquemment demandée pour des raisons de sécurité et que les résultats sur le bruit peuvent être impressionnants.

D'autre part, plusieurs zones 30 ont été établies à Lancy afin de répondre à des attentes sécuritaires, qui ont eu comme effet secondaire une diminution considérable du bruit.

Il indique qu'il sera nécessaire d'envisager un certain nombre de mesures en 2006 ainsi que de définir les routes les plus bruyantes.

c) Divers

=====

M. ALONSO présente le sujet : Arbres abattus - M. Chobaz rappelle que de nombreux arbres ont été abattus dans le cadre du chantier du tram et informe que des compensations écologiques sont prévues. Ces compensations interviennent dans tous les types de chantier qui entraînent des abattages, chaque arbre abattu doit être remplacé. Il précise que ces nouvelles plantations devront s'inscrire dans un schéma d'arborisation.

Le Service des forêts a été rencontré à cet égard et il a proposé des compensations dans les parcs Navazza, Bernasconi et Chuit.

Il s'agirait d'améliorer les dimensions écologiques de certaines parties de ces trois parcs. Ces travaux sont naturellement à la charge du canton

Le Vice-président regrette toutefois que ces compensations ne soient pas effectuées sur les lieux des abattages des arbres.

Feux de signalisation de la place du 1er-Août

Séance ordinaire du 16 décembre 2004

Il est constaté que ces feux de signalisation ont été en panne pendant quelque temps.

M. Chobaz répond que c'était pour des raisons de travaux et que c'est la police cantonale qui doit se charger de la signalisation dans ce genre de cas. Même s'il arrive que les ASM soient sollicités pour ce faire.

Les feux de la place du 1er-Août sont difficilement reconnaissables et ils entraînent donc une situation pouvant être dangereuse. Ce problème a été évoqué avec l'Office des transports et circulation. Ces feux devraient être améliorés. Le Vice-président propose de le signaler dans le message de Noël.

Une commissaire remercie ensuite M. Deschenaux pour l'établissement des containers de récupération de capsules.

Une information par M. Deschenaux s'ensuit sur cette récupération. Plusieurs maisons commerciales proposent des containers gratuits pour ce faire, Lancy, Onex, Carouge et Meyrin ont accepté d'entrer en matière, affaire à suivre.

Pour terminer une excellente nouvelle : Lancy a gagné le concours des villes fleuries.

**8. COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS -
Séance du 25 novembre 2004 -
Rapporteur : M. Gilles AUGSBURGER**

**a) Avenue des Grandes-Communes – tronçon viaduc/chemin du Bac -
Réaménagement de la chaussée –
Crédit d'étude (Fr. 50'000.--)**

=====

M. AUGSBURGER présente le sujet : Il est rappelé aux commissaires que les travaux d'aménagement ont été réalisés du côté de l'avenue des Morgines et qu'il s'agit maintenant de réaliser la jonction côté chemin du Bac.

M. Kuonen explique que les aménagements portent sur la mise en place d'arrêts de bus et la sécurisation des passages pour piétons :

- le projet présenté inclut l'ensemble des frais d'ingénieur civil qui sera payé en fonction des travaux effectués ;
- un commissaire estime que ce projet entrave la fluidité du trafic sans incitation à une diminution de ce dernier ;
- il est répondu que le schéma de circulation a été admis à la base du projet de réfection du viaduc et que deux pistes cyclables sont ajoutées ;
- des commissaires insistent sur la problématique de l'arrêt de bus créant des bouchons et le rétrécissement exagéré de cet axe de circulation, d'où la nécessité de trouver d'autres solutions ;
- M. Chobaz est surpris par ces réactions et les enregistre. Il prend note des remarques émises et rappelle que c'est l'Office des transports et circulation qui a la compétence d'accepter ou de refuser les projets.

Séance ordinaire du 16 décembre 2004

En conclusion, le Service des travaux et constructions étudiera des variantes en tenant compte des remarques formulées.

La commission vote par 8 voix pour et 2 voix contre ce projet d'arrêté.

M. TODESCHI : L'Alliance de Gauche accepte ce crédit à condition qu'une étude soit faite pour la banane en forme de poire, afin que les véhicules puissent passer à côté des bus à l'arrêt.

L'arrêté 8a) est accepté par 28 oui – 2 non – 2 abstentions. (Voir Annexe).

**b) Salles communales du Petit-Lancy et Grand-Lancy -
Remplacement du mobilier
Crédit d'investissement (Fr. 175'000.--)**

=====

M. AUGSBURGER présente le sujet : Le Conseiller administratif délégué rappelle l'attente d'un bon nombre de communiens pour le remplacement du mobilier existant. Les tables seront remplacées et les chaises conservées car de bonne qualité.

M. Rudaz indique que le matériel proposé est produit par un fabricant suisse de collectivité a même d'assurer la maintenance du matériel. Le piétement des tables est bien pensé, livrées avec des distanceurs et des rebords en caoutchouc. Un grand choix de plateaux est proposé.

Les chaises actuelles avec structures en aluminium sont en très bon état. Le fabricant existe toujours, et un stock de pièces de rechange sera constitué de façon à pouvoir exécuter les réparations de façon autonome.

Suite à une question, des prix comparatifs ont été demandés à divers fabricants, et varient entre Fr. 630.-- et Fr. 830.-- l'unité, hors taxe.

Il est encore précisé que la manipulation de ce nouveau mobilier est très facile, et que les plateaux seront en gris clair ou en imitation bois.

Les commissaires votent à l'unanimité la proposition d'arrêté.

L'arrêté 8b) est accepté à l'unanimité. (Voir Annexe).

**9. COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES – Séance du 3 novembre 2004 -
Rapporteur : Mme Marceline DILONARDO**

a) Audition de Mme Aeschbach, coordinatrice du bénévolat

=====

Mme DILONARDO présente le sujet : Le Conseiller administratif rappelle que ce point a été mis à l'ordre du jour par quelques conseillers municipaux qui s'étonnaient de

Séance ordinaire du 16 décembre 2004

l'exclusion de certains bénévoles et de l'engagement de chômeurs en fin de droit pour les remplacer.

Il est expliqué qu'il n'y a pas eu d'exclusion : seuls deux bénévoles, dont les disponibilités n'étaient pas suffisantes pour répondre aux besoins des cuisines scolaires, se sont vu proposer d'autres activités. Malheureusement, ils n'ont pu y donner suite. M. Demierre affirme que la dimension humaine n'a pas été négligée.

Mme Aeschbach prend la parole : l'engagement de bénévoles répond à des demandes d'aide. Ils sont engagés sous contrat de confiance et de confidentialité. 58 bénévoles travaillent actuellement sur la commune. Ils viennent de tout le canton. Il est impossible d'additionner les heures de travail effectuées, tant les activités sont diversifiées. Ils effectuent des visites à domicile, des petits travaux ou des transports de personnes. La responsable précise que le Service du bénévolat entretient des liens étroits avec la Banque alimentaire et fait partie de son comité. 16 bénévoles y travaillent. Ils organisent des récoltes de nourriture et de vêtements qui sont ensuite attribués aux ayants droit.

Concernant les cuisines scolaires, 14 bénévoles y travaillent actuellement, auxquels se sont joints 7 volontaires du RMCAS (Revenu Minimum Cantonal d'Aide Sociale). Il ne s'agit pas de bénévoles au sens strict du terme, mais de personnes qui effectuent une contre-prestation, laquelle ne peut pas dépasser 20 heures par semaine. Ils cherchent par ailleurs du travail, et cette prestation représente pour eux une expérience professionnelle.

La gestion de ce service est très difficile, compte tenu du grand nombre de repas servis. Ce travail nécessite des qualités de patience, de sociabilité, car plusieurs corps de métiers s'y côtoient. Il semblerait que l'assiduité soit également une condition pour l'engagement des bénévoles dans ce secteur. La collaboration avec les chômeurs s'est bien passée, 28 bénévoles sont engagés dans le domaine des aides sociales, tel que le transport, d'enfants ou de personnes âgées. Les demandes proviennent le plus souvent des écoles et des foyers situés sur la commune.

b) Audition de M. et Mme Buhler, responsables de l'Association Bilifou-Bilifou

=====

Mme DILONARDO présente le sujet : Mme Buhler prend la parole. Cette association est née suite à un voyage au Burkina en 1999, où depuis lors, elle s'y rend 3 fois l'an. Les projets que l'association développe, ciblent notamment les femmes, en leur procurant des micro-crédits, systèmes qui fonctionnent très bien. Ils servent à la création de petites entreprises d'artisanat ou de petite restauration. Des puits sont également réalisés.

Une seconde entité s'est créée avec la venue du docteur Béda. Il opère deux fois par an dans le pays, et soutient un hôpital régional qui couvre un million d'habitants et qui est en cours de réhabilitation pour la somme de Fr. 800'000.--. A souligner que le Dr Béda a permis de financer les études de chirurgie à un médecin local, lequel s'est engagé à opérer pendant 10 ans dans cette région.

Autre projet en court : la création de spiruline, soutenu par l'Etat de Genève. Projet

Séance ordinaire du 16 décembre 2004

presque complètement couvert financièrement; il manque Fr. 25'000.-- pour le démarrage du projet et quelques fonds pour assurer un soutien de fonctionnement et devenir autonome.

La spiruline est un petit organisme aquatique qui vit de photosynthèse et prospère dans des eaux salées et alcalines des régions chaudes. Elle est très riche en protéines, efficace en cas de malnutrition, a des propriétés analgésiques et renforce les défenses immunitaires. Une association de cultivateurs de spiruline est en train de se créer, ce qui permettra de descendre les coûts des matières premières et de mieux gérer la distribution.

Le Burkina compte actuellement 5 fermes produisant de la spiruline. L'association collabore également avec Antenna Technologie de Genève qui a créé plusieurs fermes de ce type. Dans la nature, la spiruline n'a besoin, pour pousser, que d'une cuvette d'eau, un climat chaud et quelques déjections animales, apportées par les flamants roses, consommateurs de spiruline et qui procurent l'agitation nécessaire à la multiplication grâce à leurs pattes (la reproduction se faisant par division cellulaire).

La culture industrielle n'emploie que peu d'électricité, si possible quelques engrais et produits chimiques, mais des moyens techniques relativement importants et onéreux qui ne sont pas forcément à la portée des populations qui en ont le plus besoin.

Autre projet: une banque de céréales qui permettrait de réguler le marché, en achetant à des prix plus élevés que la normale les céréales durant les récoltes.

L'Association n'a pas de frais administratifs autres que quelques timbres; elle a collaboré quelque temps avec une Association de cantines scolaires qui a été reprise par une compagnie canadienne.

c) Divers

=====

Mme DILONARDO présente le sujet : M. Baertschi avertit, avant la presse, que trois locaux autogérés ont dû être fermés, pour une courte durée, en raison de l'attitude menaçante d'une dizaine de jeunes du quartier à l'égard des travailleurs sociaux. Cette fermeture, décidée par la FAS'e, avait pour but de ramener le calme, casser la dynamique de violence et démontrer qui est l'autorité.

Une commissaire dit avoir entendu parler de viol. M. Baertschi répond qu'il y a eu effectivement deux viols et que les coupables sont à présent incarcérés. Il s'agit là d'une affaire pénale qui n'est toutefois pas en lien avec la fermeture de ces locaux.

En réponse à la demande d'une commissaire, concernant l'aménagement d'un terrain de foot et des paniers de basket promis à l'Etoile-Palettes ; l'association Etoile-Palettes, lors d'une réunion au printemps dernier, s'était plainte du comportement de certains jeunes du quartier; lesquels se sont engagés à repeindre une allée qui avait fait l'objet de déprédation de leur part. En contrepartie, la Mairie a promis l'installation d'un terrain de foot et de paniers de basket. Les travaux sont maintenant terminés. Ils ont coûté Fr. 50'000.-- à la commune et Fr. 15'000.-- ont été pris en charge par les propriétaires.

Séance ordinaire du 16 décembre 2004

M. Baertschi a reçu un rapport de la Fédération genevoise de coopération concernant un projet de développement au Nicaragua, actuellement terminé auquel la commune avait participé financièrement. Un second rapport lui est également parvenu. Il concerne un projet au Congo qui est en train de s'achever. La Fédération, reçue par la commission il y a une année, fera de nouvelles propositions dans quelques mois.

Le Président rappelle sa demande aux commissaires afin qu'ils dégagent des sujets, concernant notamment les écoles. Il propose alors de recevoir les représentants des écoles privées. Une commissaire serait gênée que les écoles privées fassent l'objet de plus d'attention que l'école publique.

Une autre commissaire remarque que cette commission pourrait s'interroger sur des sujets concernant la petite enfance et notamment les mamans de jour. A suivre...

**10. COMMISSION DES SPORTS – Séance du 4 novembre 2004 -
Rapporteur : M. Karel STUDER****a) Présentation de l'étude de réaménagement du périmètre du stade
de Lancy-Florimont**

=====

M. STUDER présente le sujet (clichés) : Je vais tout d'abord vous présenter la situation actuelle par une vue que tout le monde connaît depuis la piste cyclable de l'avenue des Grandes-Communes. Tout le monde reconnaît le stade de Florimont, la piste d'athlétisme de 333,33 m. et les gradins sur la droite. Un mandat a été donné aux architectes pour étudier la possibilité d'implanter deux terrains de football en lieu et place de celui existant.

La première variante qui nous est proposée compte deux terrains de football qui sont perpendiculaires à la route du Pont-Butin, avec une augmentation centrale des vestiaires et des gradins. En rouge, vous voyez ce qui est considéré comme athlétisme, à savoir une piste de sprint et un bac à mousse pour faire du saut en longueur. Un terrain synthétique de plus petite longueur, et la situation actuelle en ce qui concerne le parking, avec ici une implantation qui serait assez forte sur les bâtiments existants, à savoir les villas qui se trouvent dans ce périmètre ici.

Variante A : La première variante qui nous est présentée intègre directement les conditions posées par le cahier des charges avec deux terrains perpendiculaires à la route du Pont-Butin. L'accès aux terrains est symétrique et les vestiaires sont situés sous les gradins

Variante B - Un terrain reste longitudinal, l'autre est perpendiculaire, projet gardant une bonne articulation autour du pôle que représenteraient la buvette, les vestiaires et les gradins. L'inconvénient majeur de ces deux variantes réside dans le fait que les terrains sont perpendiculaires à la route du Pont-Butin, augmentant ainsi le risque qu'un ballon finisse un jour ou l'autre sur la chaussée.

Variante C - Cette solution est idéale en vue de l'implantation dans le plan parcellaire, elle est linéaire et permet l'inclusion d'une piste de sprint de 80 m. Il s'agit d'un projet

Séance ordinaire du 16 décembre 2004

esthétique et fonctionnel qui maintient intact le plan parcellaire actuel, à l'exception des deux parcelles du bas. A signaler, au niveau des gradins, un empiètement quand même important sur les zones villas actuelles.

Variante D - La linéarité de ce projet et la gestion efficace de sa réalisation présentent des avantages qui séduisent l'ensemble des membres de la commission. Une réalisation par étape est également envisageable. Elle permet aussi des rocadés dans l'utilisation des terrains et un agrandissement de la buvette peut être envisagé ultérieurement.

Variante des primes - Cette variante incorpore les remarques techniques de M. Gonzales de l'Association cantonale de football, avec une dérogation sur la taille des terrains. Cela concerne particulièrement le site du bas de la parcelle et permettrait un maintien sans empiètement et répondrait aux souhaits d'avoir des terrains implantés de manière longitudinale. C'est cette variante qui a séduit l'ensemble des membres de la commission.

Il faut maintenant consulter les utilisateurs et choisir le type, naturel ou synthétique, de ces terrains. M. Chabert ajoute que les dimensions de ces terrains permettent d'évoluer jusqu'à la première ligue, cela dépend plutôt des joueurs que des architectes.

M. Chobaz remercie les architectes et relève que les divers scénarii présentés permettent d'avoir une vue d'ensemble du projet situé sur deux parcelles. Il faut également tenir compte des villas jouxtant le stade, dont une seule n'est pas propriété de la commune. L'avenir de ces villas dépendra de la réalisation de ce projet dans son ensemble.

En ce qui concerne les aspects techniques, il faut noter que l'éclairage du stade est également en très mauvais état et que Fr. 1.5 mio figure au budget d'investissement sur ce projet.

Le prix de revient d'un terrain de football avoisine le million de francs.

Les commissaires analysent et commentent les diverses variantes, ainsi que les avantages et inconvénients des types de surfaces des terrains. Les diverses implantations sont également passées en revue ainsi que leurs implications techniques, voire la possibilité de réaliser des travaux cohérents en plusieurs étapes, même modulées.

b) Audition de M. Hubert Ferrari, président du Ski-Club de Lancy

=====

M. STUDER présente le sujet : La commission accueille avec grand plaisir M. Hubert Ferrari, Président du Ski-Club de Lancy, accompagné de M. Pascal Warpelin, responsable des sorties du club.

Les activités du club, qui répondent à trois objectifs, sont présentées. Les aspects sportifs, sociaux et la formation des moniteurs sont passés en revue.

Séance ordinaire du 16 décembre 2004

Le planning d'organisation est analysé, ainsi que le détail des charges administratives qui y sont liées. L'aspect sécurité et des couvertures d'assurances sont également évoqués.

L'organisateur planifie les sorties et les moniteurs agréés Jeunesse et Sport encadrent les membres lors des sorties du mercredi et du samedi.

M. Ferrari ajoute qu'il devient de plus en plus difficile d'engager des moniteurs qui sont convoqués à un week-end de formation par an et qui doivent assumer des présences pour plusieurs week-ends par saison.

L'an dernier, le club a accueilli une soixantaine d'enfants par sortie du mercredi et les sorties du samedi ont attiré 73 personnes. M. Ferrari ajoute que le procès-verbal de l'assemblée générale est à la disposition de la commission.

Les commissaires posent des questions concernant l'organisation et si la compétition fait partie de la vocation du club. A ce sujet, il est répondu qu'au cas où un skieur était intéressé, le club l'orienterait vers un autre club genevois. En ce qui concerne les tarifs pratiqués, ils sont en ligne avec ceux des autres clubs genevois.

La présidente demande si le comité est bénévole, ce qui est le cas. Un repas leur est offert en fin de saison et le club équilibre son budget grâce, notamment, à la subvention de Fr. 7.000.-- accordée par la commune.

En ce qui concerne les enfants, ces derniers peuvent participer dès l'âge de 7 ans le samedi et une « nounou » est là pour les garder, si nécessaire.

Un commissaire demande si le camp du Ski-club est toujours organisé et M. Ferrari répond que, depuis 3 ans, cela n'est plus le cas, faute d'organisateur.

A la question de la présidente concernant les besoins et les souhaits du Ski-club, M. Ferrari répond que pour l'instant tout va bien et remercie la commune pour sa subvention annuelle.

c) Divers

=====

M. STUDER présente le sujet : *Grand-Lancy FC* - Un commissaire, qui a participé à la dernière assemblée générale du club, s'inquiète des résultats déficitaires et demande à la commission de se pencher attentivement sur les comptes du club. La Présidente informe que ce point sera porté à l'ordre du jour d'une prochaine séance.

M. Chobaz n'a jamais eu de contact avec le club, mais a eu connaissance des chiffres d'exploitation. Toutefois, aucune augmentation de subvention n'est prévue.

Stade de Genève - Un commissaire a obtenu le rapport du Grand Conseil genevois dont la conclusion l'inquiète. L'augmentation des fonds propres par l'ensemble des partenaires, dont Lancy, est même envisagée dans les conclusions dudit rapport. M. Chobaz, qui a pris connaissance de ce rapport, rappelle la volonté du Conseil d'Etat de transformer la fondation de droit privé en droit public.

Séance ordinaire du 16 décembre 2004

Pour l'instant les diverses manœuvres financières entre les principaux intervenants n'ont pas encore décidé l'entreprise Zschokke à mettre à exécution la menace de l'hypothèque légale, du moins à l'heure où ce rapport a été mis sous presse.

Tennis des Fraisiers - M. Chobaz informe qu'une bulle gonflable de Fr. 400.000.-- figure au budget des investissements, mais que la demande d'autorisation déposée n'a pas encore reçu l'aval, en raison de sa proximité d'une forêt et d'un cours d'eau. Affaire à Suivre.

Patinoire à La Praille - M. Chobaz confirme l'installation d'une patinoire sur l'esplanade du centre commercial jusqu'en février 2005. Un tout ménage a été envoyé par le centre commercial et l'utilisation de cette patinoire sera gratuite.

Salle omnisports au collège du Rolliet - M. Chobaz fait le point sur la participation de principe par Lancy à la réalisation de cette installation sportive. Tenant compte du fait que la salle de gymnastique de l'école Rapin sera démolie l'an prochain, et que la demande se renforcera dans les prochaines années, une participation à ce projet, conduit par l'Etat, est une opportunité à examiner.

Inventaire des places de jeux et installations sportives - La présidente propose l'établissement d'un inventaire de ce type d'installation et s'interroge sur la terminaison des travaux des places de jeux de l'Etoile, aux Palettes. M. Chobaz répond que les bons de travaux ont été signés et que la participation de la régie immobilière concernée a été arrêtée.

**11. COMMISSION DE LA CULTURE – Séance du 15 novembre 2004 -
Rapporteur : M. Jérôme MAILLARD**

a) Service culturel : Point de la situation et projets pour 2005
=====

M. MAILLARD présente le sujet : Mme Mariéthoz nous informe que, cet été, un inventaire des œuvres de la mairie a été réalisé. Nombre de ces toiles sont certainement sans valeur, mais le travail soulève un certain nombre de questions tout en mettant en lumière la politique d'achat de la commune en la matière à travers le temps. Il est précisé qu'un local, sous la maison Rapin, a été proposé et pourrait être utilisé pour les conserver, au lieu d'être entassées dans les combles de la Mairie.

Le festival Hip Hop, auquel participent les communes avoisinantes, s'est déroulé le 27 novembre à Carouge.

M. Lance rappelle que les Journées du livre se sont déroulées dans de bonnes conditions et que leur organisation n'a pas posé de problème. Un commissaire demande si les bouquinistes viennent pour leur propre compte. Il est répondu qu'ils ont été sollicités la première année par le biais d'un bouquiniste lancéen et que la commune possède désormais une liste d'exposants et en choisit un certain nombre.

M. Lance remarque que les collaboratrices de la bibliothèque ont beaucoup de plaisir à participer à ces journées qui leur permettent de se faire connaître.

Séance ordinaire du 16 décembre 2004

Il nous est rappelé que la bibliothèque a été rénovée et qu'une manifestation s'y déroulera le 30 décembre.

En ce qui concerne les projets 2005, Mme Mariéthoz informe que l'exposition "Exem" se déroule jusqu'au 16 janvier 2005 à la villa Bernasconi et que le dessinateur Exem sera présent lors de l'inauguration du tram, occasion pendant laquelle il dédicacera son journal "Zinzin".

Mme Mamie mentionne qu'un collectif d'auteurs de BD, "La Cinquième couche" sera invité du 25 février au 26 mars 2005. Elle ajoute que des auteurs locaux seront invités, et qu'une exposition collective d'artistes amateurs lancéens sera organisée du 9 au 15 avril 2005 à la ferme Marignac. Il est précisé qu'il s'agit d'une possibilité donnée aux artistes amateurs lancéens, en réponse aux sollicitations de certains conseillers municipaux.

Mme Mariéthoz rappelle que des galeries se sont ouvertes sur la commune, dont l'une vient d'être inaugurée au Petit-Lancy. Elle évoque ensuite que le chorégraphe américain de danse contemporaine, Steve Paxton, sera invité à la villa Bernasconi le samedi 16 avril 2005. Cette démarche vise encore à sensibiliser le public à la danse contemporaine dans la perspective de la Maison de la Danse à Lancy-Sud. L'Association pour la Danse Contemporaine y participera aussi.

Mme Mamie déclare que l'exposition Design Network Switzerland sera présente du 15 au 30 avril 2005 à la villa Bernasconi. Il s'agit d'un prix de graphisme au niveau suisse qui sera décerné à Bâle et que les meilleurs travaux seront exposés à Lancy. Cette expo est une première en Suisse romande.

Pour le mois de mai, l'incontournable "Mai au Parc", durant lequel sera présentée l'expo "Art et Science", démarche initiée par M. Charles Kleiber. En parallèle, différents projets se dérouleront en ville de Genève et un débat se tiendra au Parc des Bastions. Il nous est aussi dit que, pour des raisons de sécurité et vu l'afflux d'un très jeune public, le Conseil administratif souhaitait mettre un frein aux LachoDroms. Pour l'année 2005, ils ne se produiront pas à Mai au Parc, mais une collaboration est envisagée avec le festival de reggae.

Au mois de juillet, la commune accueillera "Danse en été". Il s'agit encore une fois d'une collaboration avec l'Association pour la Danse Contemporaine qui ne peut plus présenter ses spectacles au Musée d'art et d'histoire en raison de la sécurité de ses œuvres. La Ville de Genève et le canton cofinancent ces représentations.

b) Divers

=====

M. MAILLARD présente le sujet : Il est prévu au budget 2005, un poste supplémentaire à 40 % pour le service de la culture. Il est rappelé que Mmes Mamie et Mariéthoz sont engagées respectivement à 80 % et 70 %. Ce nouveau collaborateur, homme ou femme, s'occuperait de l'administration et également de l'accueil à la villa Bernasconi. Ce poste pourrait prendre effet au premier trimestre 2005.

Un scénographe a été mandaté pour le projet de la Maison de la Danse. Cette

Séance ordinaire du 16 décembre 2004

personne a rendu son rapport et, maintenant, c'est au Conseil administratif de prendre des options sur ses remarques. Le parking, lui, fera l'objet d'une étude de faisabilité avant d'aller plus loin. L'Association pour la Danse Contemporaine est enfin d'accord pour que d'autres activités se déroulent à la Maison de la Danse, tout en gardant la gestion de la salle.

L'Association de l'amicale du reggae lancéen se fera entendre par la commission de la culture en tant qu'association musicale sur la commune de Lancy. Les représentants de Lancy-Percussions seront eux aussi entendus par la commission à une date ultérieure.

**12. COMMISSION DE LA SECURITE – Séance du 22 novembre 2004 -
Rapporteur : M. Fabrice BADET****a) Audition des représentants du poste de police d'Onex**

=====

M. BADET présente le sujet : J'aurais pu, M. le Président, me contenter de vous annoncer et vous dire que Lancy est une ville calme, sans problème spécifique, que nos pandores sont ravis de travailler sur notre commune et qu'il ne peut faire que bon vivre à Lancy. Cependant je vais quant même vous relater un peu plus de la séance du 22 novembre 2004.

Pour une fois, c'est nous qui auditionnons deux gendarmes du poste de police d'Onex, ils se sont déplacés à la demande de notre président comme à chaque législature. La demande de la commission fut simple, Messieurs les gendarmes, que se passe-t-il sur notre territoire ?

C'est donc le brigadier Jordan, remplaçant du chef de poste et l'appointé Brütsch, îlotier, qui ont répondu à cette question, tout en nous présentant le poste de gendarmerie d'Onex.

Quatorze communes dont quatre urbaines, ce qui représente environ 80'000 habitants avec une constante augmentation. Le tout géré 24 h/24 par un effectif de 46 unités, dont 36 en rotation. L'hypothèse du déplacement de ce poste sur notre commune est bien à l'ordre du jour, sans aucune assurance de voir ce projet aboutir, cela reste un projet de notre gendarmerie.

En préparant la séance de ce jour, l'appointé Brütsch a fait un audit auprès de ses collègues du poste en leur demandant quels étaient les problèmes relatifs connus sur notre commune. A l'unanimité des réponses, il entendait, le fait que Lancy est une ville plus que correcte et ceci malgré tout ce que l'on peut croire et entendre.

Nous avons quand même regardé quelques chiffres et étudié divers points chauds de la commune. Selon les premières statistiques pour l'année 2004, nous trouvons une nette baisse de l'ordre de 25 à 30 % concernant les cambriolages et vols par intrusions furtives, une légère augmentation des lésions corporelles simples concernant surtout les violences conjugales se fait ressentir.

Séance ordinaire du 16 décembre 2004

Le centre « Carol » a fait un peu parler de lui, ceci à la suite de la fermeture de la cafétéria du Cepta. Les adolescents de cette école trouvaient et trouvent refuge dans ce centre en créant quelques nuisances surtout sonores. Dès lors, une rencontre mensuelle avec ces jeunes, les commerçants et les animateurs de la Villa Tacchini, a permis et permet de trouver des solutions simples et pratiques pour tout le monde.

Au collège de Saussure, le souci relatif concernant le groupuscule de « skinhead identitaire » qui présentait des tensions et des bagarres a été résolu, il s'agissait essentiellement de jumeaux qui faisaient parler d'eux. Le directeur du collège, mentionne que seuls 5 % des élèves peuvent être de comportements difficiles, mais il faut savoir relativiser sur un nombre de passé 850 adolescents.

Le quartier des Palettes qui faisait beaucoup parler de lui s'est bien calmé, c'est la raison pour laquelle la gendarmerie ne passe plus aussi régulièrement dans le secteur. La police reste en contact permanent avec les commerçants de la place et le gérant de la poste.

Un point gênant quand même dans ce quartier, qui est pris en charge par le Conseiller administratif M. Baertschi, concerne un local autogéré à l'école en Sauvy. Dans ce local, se trouvent les anciens de la bande des Palettes, jeunes âgés entre 18 et 20 ans, qui avaient conclu un contrat en 2003 avec la gendarmerie, les animateurs et eux-mêmes. Ce local devait être destiné, dans un premier temps, à la pratique de la musique. Ce local a été fermé à clé par ces jeunes en empêchant les travailleurs sociaux de pouvoir jeter un œil sur leurs activités. Ce local amène également plusieurs jeunes provenant des quatre coins du canton. Certains commissaires se demandent s'il ne faudrait pas faire fermer ce local, mais que feront-ils, reprendront-ils place sur le territoire des Palettes ? L'appointé Brüttsch rappelle qu'en devenant majeur, en cas de problème à l'extérieur, les sanctions risquent d'être différentes. Il signale, qu'à l'occasion de la fête de la rue de la Caroline, des organisateurs avaient demandé à utiliser le local autogéré, dit « le chalet » pour y prendre de l'électricité; à cette occasion, la police a découvert de l'alcool et du haschich. Nous ne devons pas non plus, faire une montagne de ce local et bien dire que la plupart des locaux autogérés de la commune marche plutôt bien.

L'ilotier Brüttsch a été approché par l'entreprise Euromaster concernant le problème de l'accès à la seule borne à incendie du chemin Gérard-de-Ternier se trouvant souvent approchée par le déchargement de pneus.

Le président mentionne quant à lui, son gros souci concernant le stationnement sauvage dans le périmètre du collège de Saussure, gênant à ses dires, le trafic et se demande comment le SIS pourrait intervenir en cas de sinistre sur les bâtiments de l'immeuble du 70, route du Pont-Butin. Il aimerait savoir si son envie de répression pourrait se faire. M. Lance lui répond qu'il a averti toutes les sociétés utilisant les locaux du collège de se parquer à Lancy-Centre. Aux dires de M. Scaglioni, brigadier des ASM de Lancy, il envoie régulièrement ses hommes dans le secteur, mais ne peut pas systématiquement venir les amender. Notre magistrat rétorque que c'est un problème général de société. Pour la gendarmerie d'Onex, il est impossible, suivant son effectif, d'assurer une présence journalière dans ce secteur, elle intervient uniquement sur doléances.

A l'issue de cette présentation du poste de police, M. Lance demande à M. Scaglioni de s'exprimer au sujet de la relation entre les agents de sécurité municipaux et la

Séance ordinaire du 16 décembre 2004

gendarmerie. Pour sa part, il est persuadé que l'amélioration de la situation, essentiellement des Palettes, est à attribuer à un travail de collaboration entre ces deux identités. Les ASM ont un contact régulier avec la police et les gardes-frontaliers, et le contact est plus que bon. Les gendarmes Jordan et Brüttsch sont unanimes, ils accordent une confiance à la collaboration de nos agents et à l'excellent travail de son brigadier et de ses hommes. Le maréchal a su mettre en place et utiliser un organigramme impeccable, ce qui permet à la gendarmerie de savoir en tout temps à qui s'adresser en cas de problème. Les ASM et leur structure permet un travail de prévention en amont et en aval.

M. Lance rappelle que, durant la dernière période estivale, une expérience de patrouille de nuit se faisait le samedi de 18h00 à 0200 heures du matin. Le maréchal de Lancy annonce que, pendant ces patrouilles, ils sont plus des yeux que des intervenants. Les ASM ne sont pas armés et les risques de la nuit sont plus grands.

Notre magistrat rappelle que les prérogatives des ASM ont été élargies, ceci pour les amendes d'ordre, et demande comment la gendarmerie considère ce changement.

Le brigadier Jordan se dit satisfait de ces démarches, ils pourront encore plus aider la police lors de contrôles routiers. Cependant, l'ilotier Brüttsch rappelle que ces « contrôles roulants » nécessitent une certaine prudence quant aux risques qui peuvent en découler. C'est pour ces raisons que les ASM de Lancy n'ont pas encore commencé à effectuer ces types de contrôles. Le maréchal se dit très regardant à la sécurité de ses hommes et ne veut pas trop les charger, ils commenceront pas à pas.

Tous les fruits des amendes d'ordre reviennent intégralement à la commune.

Une commissaire se demande comment faire quand nous constatons des excès de vitesse, notamment devant les écoles ? M. Lance lui répond qu'il faut écrire à la mairie et suivant la situation un « Visispeed » peut être placé.

Après avoir épuisé les questions des commissaires, les pandores sont remerciés et regagnent sans trop de vitesse leur poste de gendarmerie.

Permettez-moi, M. le Président, de donner un avis sur un problème important que nous n'avons pas effleuré à cette séance. Cependant, je ne trahirai personne et je ne mettrai en aucun cas mon secret de fonction en doute, en mentionnant qu'il est urgent que le magistrat en charge de la sécurité sur Lancy, à savoir, M. le Maire, doit impérativement prendre un rendez-vous chez un spécialiste de l'oreille. Il n'a pas arrêté pendant toute la séance de faire répéter la phrase suivante soit aux pandores, soit aux commissaires, à savoir « Qu'il fait bon vivre à Lancy, pas de problème chez nous – que nous sommes bien à Lancy ».

b) Divers

=====

M. BADET présente le sujet : Une commissaire remercie la mairie d'avoir placé une patrouilleuse scolaire pour la traversée de la route de Chancy devant l'église, et demande pourquoi, nous ne trouvons pas d'enfant comme cela se fait dans le canton de Vaud et Outre Sarine. On lui répond qu'une patrouilleuse à cet emplacement n'est pas obligatoire, vu que des feux pour piétons sont en fonction. Pour le problème des

Séance ordinaire du 16 décembre 2004

enfants, comme déjà demandé dans un divers d'une séance du Conseil municipal, si cela ne se fait pas à Genève, c'est surtout pour un problème de mentalité. Il lui est aussi répondu, qu'au vu de l'expérience négative faite par les élèves de 6ème année pour le défilé des promotions, il serait dur de le faire pour les passages cloutés.

Un commissaire revient sur le bilan des patrouilles du soir de nos ASM. Le maréchal Scaglioni rapporte que les ASM n'ont pas constaté grand chose pendant ces patrouilles, peut-être dû à un manque d'habitude, et se dit toujours perplexe surtout au vu de la sécurité de ses hommes. Les ASM ne sont pas armés, ils ont juste un spray au poivre et des menottes, il est plutôt favorable à des rondes se finissant à 22 heures.

Une demande est faite sur le bilan du travail effectué par la société privée qui effectue la surveillance de nos parcs, soit au niveau de leurs prérogatives et coûts. Cette société gère également le bon fonctionnement des horaires de fermeture des salles, telles que la Ferme Marignac et de l'Orangerie. Ils doivent faire un rapport à chaque fois que cela est nécessaire. A ce jour, la police municipale n'a reçu que trop peu de rapport. La question sur le nombre d'agents municipaux survient, certainement qu'à l'avenir la police augmentera ses effectifs avec un port d'attache au Petit-Lancy.

La question sur les biotopes communaux, à savoir les pataugeoires, suit son cours. Le bureau de prévention des accidents doit nous rendre un rapport, mais une chose ne fait aucun doute, le propriétaire, à savoir, la commune est responsable au niveau des accidents; affaire à suivre.

Le Maire, nous annonce un léger blocage au niveau de la procédure AIMP concernant la maison de sécurité; affaire à suivre.

**13. COMMISSION DE L'ADMINISTRATION, AFFAIRES ECONOMIQUES,
COMMUNICATION – Séance du 29 novembre 2004 –
Rapporteur : M. Fabrice BADET**

**a) Audition des représentants de l'atelier du futur (Information » de
l'Agenda 21**

=====

M. BADET présente le sujet : Mais à quoi correspond vraiment ce groupe, qui depuis plus d'une année, travaille sans cesse pour préparer un avenir meilleur et plus paisible pour notre commune ? C'est avec l'aide de la participation citoyenne et de beaucoup de bénévoles que s'est mis en place cet Agenda 21, avec naturellement l'appui de notre Conseil.

MM. de Carvalho et Merle se sont déplacés afin de nous présenter une partie de leur travail. Ce ne sont pas moins de 6 ateliers qui se sont mis en place de façon à préparer des fiches-actions validées par le comité de pilotage, afin d'améliorer la qualité de vie durable de la commune et de notre planète.

L'agenda 21 c'est déjà montrer, lors des fêtes des écoles et de celle du 1er Août, par des stands le travail en cours d'élaboration.

Séance ordinaire du 16 décembre 2004

Certains commissaires se sont montrés sceptiques quant à certains doublons au niveau de l'information et du recyclage.

Je ne vais pas forcément vous narrer toute la séance, mais seulement vous donner rendez-vous le jeudi 6 janvier à la ferme Marignac, où la présentation sera beaucoup plus complète. En effet, à cette date, tout le Conseil sera invité afin de pouvoir poser toutes les questions relatives à ce sujet, ce sera également l'occasion d'apercevoir les fiches-actions de ces ateliers du futur.

J'allais oublier, ces jours nous allons recevoir un petit cadeau de Noël de la part de l'Agenda 21, le tout à étudier pendant ces longues soirées de fêtes qui nous attendent.

b) Divers

=====

M. BADET présente le sujet : Notre magistrat nous a annoncé que la commune a le sentiment que tout va bien pour le chantier du tram sur la commune. Tous les 15 jours, les commerçants de la commune peuvent rencontrer les instances dirigeantes des travaux afin de poser leurs questions et doléances. N'hésitez pas à visiter l'arcade du chantier dans l'angle de la route du Grand-Lancy et des Communes-Réunies.

Etant donné que j'ai la parole, que je suis debout et que je ne vais pas vous donner d'autres divers, je me permettrai déjà, M. le Président, et à vous tous, de vous souhaiter mes meilleurs vœux pour cette fin d'année.

14. MOTION DU PARTI RADICAL POUR UNE SUBVENTION EN FAVEUR DES JEUNES SPORTIFS LANCEENS

M. AUGSBURGER : Donne lecture de la motion. Vous avez certainement tous entendu M. Adolf Ogi à la télévision présenter à Londres « cette année du sport et de l'éducation » au grand regret que la Confédération ait fait des coupes sombres dans les subventions, donc je vous encourage à voter cette motion en disant non à l'administration fédérale et oui à l'administration communale.

M. BOSSHARD : Le groupe Libéral a pris connaissance de la motion déposée par le groupe Radical.

Nous tenons à dire que nous trouvons l'idée intéressante et que, dans un premier temps, nous n'y sommes pas opposés.

Nous souhaitons néanmoins connaître les modalités de financement, sachant que le budget 2005 a été voté, le coût réel de l'opération, le mode de distribution et si les clubs Lancéens seront favorisés.

Pour toutes ces raisons, nous proposons le renvoi en commission, afin que celle-ci puisse l'analyser et éclaircir les points qui, pour nous, sont encore flous.

Mme DILONARDO : Nous allons un peu dans le même sens. Le groupe Démocrate-

Séance ordinaire du 16 décembre 2004

chrétien remercie le groupe Radical de nous rappeler que l'année prochaine sera l'Année Internationale du Sport et de l'Éducation physique.

Cependant, le budget 2005 étant voté, le coût de l'opération proposée n'étant pas chiffré, notre groupe est étonné de cette proposition, en sachant combien les élus radicaux sont attentifs à la gestion des deniers publics et à leur attribution ciblée...

Nous connaissons et apprécions à sa juste valeur le rôle des Associations sportives de notre commune, rôle d'intégration et de prévention de la violence, pour reprendre les justes termes de la motion, et afin de proposer des idées pour les mettre en valeur et d'encourager les jeunes à la pratique d'un sport, par exemple en organisant une grande fête du sport, nous proposons et nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, à renvoyer cette motion à la commission des Sports.

M. STUDER : Séduits, mais pas conquis ! Comment accepter un montant forfaitaire important sans savoir à combien de jeunes lancéens il serait destiné.

A titre d'exemple, la cotisation annuelle d'un jeune de moins de 18 ans est de Fr. 20.-- au Ski-Club de Lancy.

Pourquoi subventionner 5 fois la cotisation pour lui et pas pour les autres ? Pourquoi Fr. 100.-- ?

Pointilleux, comme les auteurs de cette motion en ce qui concerne les deniers publics, il nous est difficile d'apprécier le coût de cette démarche sympathique.

Afin d'éviter un auto-goal, nous proposons de botter en touche et de renvoyer ce projet en commission.

M. CHOBASZ : Le Conseil administratif a également pris connaissance de la motion du groupe Radical. S'il peut souscrire sans problème aux considérants, s'agissant du corps même de la motion, le Conseil administratif se pose les mêmes questions qu'un certain nombre de préopinants et, par conséquent, ne peut que souscrire à la demande de renvoi en commission. Si l'idée effectivement paraît sympathique, si elle paraît défendable, il reste à s'intéresser sur les moyens utilisés pour atteindre cet objectif et puis les conséquences financières que cela peut impliquer. Pour toutes ces raisons, nous ne pouvons encore une fois que souscrire au renvoi à une commission qui sera vraisemblablement celle des sports.

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN : Globalement, l'intention paraît bonne mais je déplore que cette motion n'envisage qu'un argument financier pour sanctionner positivement une pratique sportive, et soit de surcroît, limitée à des jeunes déjà convaincus des bénéfices d'une telle pratique. Ne pourrait-on pas envisager une autre forme de récompenses (survêtement, sortie, abonnement au Servette, etc.), à la commission de plancher et aussi réfléchir à des mesures incitatives pour ceux qui ne font pas encore de sport, qui s'inscriraient sans nul doute davantage dans la perspective préventive de l'année du sport.

M. PEREZ-IRIARTE : Il me semble que c'est plutôt une subvention aux clubs sportifs qu'une aide aux jeunes. Je ne vois pas comment on peut mettre en pratique cette motion, si ce n'est par le biais d'une liste de gens qui ont moins de 18 ans qui sont inscrits dans une activité. Que ce soit pour l'année du sport c'est bien, mais je pense

Séance ordinaire du 16 décembre 2004

qu'on pourrait trouver un autre moyen beaucoup plus solide pour Lancy au niveau de l'encouragement des filles qui sont péjorées par rapport aux garçons, etc. on peut faire autre chose, mieux que ça. Je crois qu'il faut la passer en commission.

M. AUGSBURGER : Je voudrais juste donner une réponse. Je ne m'opposerai en tous les cas pas au renvoi en commission. J'ai fait un calcul, de 1985 à 1988, c'est une moyenne de 300 enfants qui sont touchés. Sur ces 300 enfants si on dit qu'il y a 20 % qui fait partie d'un club sportif, cela fait 60 enfants sur 7 ans, c'est-à-dire de 12 à 18 ans, cela fait Fr. 42'000.--. Si on prend les chiffres de 2000 c'est un peu plus important, et on arrive à un montant de Fr. 50'000.--. Donc, l'ordre de grandeur est là. C'est vrai qu'on ne l'a pas proposé au budget, mais on peut très bien le proposer au budget 2005, on sera encore en 2005. Donc il n'y a aucun problème pour moi.

M. AESCHBACHER : Nous avons la proposition du renvoi en commission. Le renvoi en commission des sports est accepté par 31 oui – 1 abstention.

Motion renvoyée en Commission des sports (Annexe).

15. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS

M. FAVRE : J'aimerais savoir s'il est possible d'intervenir auprès de l'Office des transports et de la circulation ou de la direction du chantier du tram pour demander le tourner à gauche devant la poste, à la route des Communes-Réunies, à la hauteur de l'église du Grand-Lancy. Rajouter une simple ligne blanche afin de pouvoir rejoindre la route du Grand-Lancy en venant des Palettes par la route des Communes-Réunies, ce qui n'est pas possible aujourd'hui, à moins de tourner par le chemin des Palettes ou par l'avenue du Curé-Baud, ce qui n'est pas recommandé étant donné qu'il y a une école. Ne plus pouvoir tourner à gauche c'est un peu prêter les utilisateurs de la commune. Indiquer la route du Grand-Lancy, le chemin du 1er-Août, l'avenue Eugène-Lance et revenir sur la route du Grand-Lancy, direction Onex, c'est la pire des situations. Ce n'est plus possible d'aller d'un bout à l'autre. En Commission de l'aménagement du territoire, il avait été demandé de faire une simulation de ce projet, cela n'a pas été fait pour question de temps.

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN : Nous allons au devant de Noël, de la St-Sylvestre, de l'Epiphanie, mais c'est d'épicène que je tiens à vous parler ce soir. Epicène, ça ne se mange pas. C'est le terme utilisé pour rendre compte du respect de l'équité féminine-masculine dans le vocabulaire. Un document détaillé sur l'écriture épicène, rédigé au niveau fédéral et se trouvant sur le site genevois de l'égalité, donne ainsi diverses directives, à l'intention des administrations, sur le plan de la grammaire ou du vocabulaire. Rassurez-vous, je vous en ferai grâce, mais je veux juste signaler qu'y figure le féminin de rapporteur, soit rapporteuse. Je réitère donc ici mon souhait de voir féminiser nos procès-verbaux et ordres du jour, et vous souhaite à toutes et tous, tous mes vœux de « bonheur », non de bonheurs, pour la nouvelle année.

Mme DEGLI AGOSTI : Hier, à l'occasion de l'inauguration du tram 15 de Lancy, un des conférenciers présents a parlé du développement inexorable d'une mégapole d'un million d'habitants. J'ai peur de poser la question : jusqu'à quand serons-nous bien à Lancy ?

Séance ordinaire du 16 décembre 2004

Il a mentionné aussi les arbres abattus pour que le tram vive..., nous savons tous qu'ils seront replantés et là je pense que chacun aurait des idées... en voici trois :

1. La piscine est en rénovation, d'ici peu il faudra décider quel aménagement se fera sur le haut, aux abords de l'avenue des Communes-Réunies. Pourquoi ne pas y créer une jolie forêt que les nageurs inondés de soleil apprécieront certainement ?
2. La Chapelle-les-Sciers va se développer, serait-il possible de créer un chemin arborisé sur le long des voies de la Praille..., un sentier qui relierait les nouvelles constructions au P+R du Bachet, puis au sentier du bord de l'Aire du Pont-Rouge, nous aurions ainsi une ceinture verte sur le bas de Lancy.
3. Arboriser les abords du futur centre socioculturel.

Pour le moment, Lancy soigne ses zones vertes, le Nant de la Bistoquette coule maintenant à ciel ouvert et serpente parmi la végétation... les parcs, les bords de l'Aire, du Voiret, du Petit-Voiret sont de magnifiques endroits de promenade... et les quartiers de villas offrent des zones tranquilles qu'il faut conserver.

La nature a donné aux hommes l'envie de s'amuser et de créer, choisissez les divertissements que vous aimez... pour Noël elle donne à chaque foyer une part de forêt, un bout de nature...

J'entends par là, Joyeux Sapin et Bonne Année !

M. AUGSBURGER : Je propose que la Ville de Lancy se mette sur les rangs pour reprendre le Festival de la bande dessinée que la ville de Sierre abandonne, et d'organiser cette manifestation au stade de Genève que nous aurons sauvé d'ici là, même sans club de football au premier plan.

M. TODESCHI : Lors d'une séance de commission, j'avais demandé, par l'intermédiaire d'habitants de la Caroline et des Morgines, la pose d'un banc à l'arrêt des bus. Je voulais, de la part des intervenants, remercier la commune d'avoir réalisé ce travail. Je souhaite un bon Noël à tout le monde.

M. ERETZIAN : Empruntant le passage du 1er-Août, en direction de l'avenue Eugène-Lance, quelle n'a pas été ma surprise de voir un panneau de chantier pour la direction des Semailles indiquant la direction de la mairie, pour reprendre la route du Grand-Lancy, pour repartir en direction en tournant à droite pour le cimetière. Alors que le panneau provisoire aurait été mis en direction de la piscine, je pense que cela éviterait à beaucoup de véhicules de faire tout le tour de la commune par des carrefours qui sont déjà bien chargés. Je propose de voir ce problème avec la Direction des travaux pour rectifier cette situation.

Mme DILONARDO : De manière beaucoup plus légère, en général, le dernier Conseil municipal avant les fêtes, nous avons Jacqueline Coutaz qui apportait les mandarines, plus modestement cette année, Marceline a apporté les kiwis du jardin.

M. JAQUET : Il a été question récemment, dans la presse médicale et les médias, d'une augmentation importante de la fréquence et de la gravité des caries dentaires chez les très jeunes enfants et de surpoids et diabète chez les enfants plus âgés.

Ces problèmes ont été signalés par l'Office fédéral de la santé publique qui les attribue principalement à l'abus de sucre et de graisses saturés dans les produits mis sur le marché par l'industrie alimentaire.

Séance ordinaire du 16 décembre 2004

Pour tenter de remédier à cette problématique inquiétante, l'OFSP recommande un retour à une alimentation plus naturelle consistant en priorité de légumes et de fruits, ensuite de céréales complètes et de produits laitiers et, à un moindre degré, de poisson et de viande, en excluant le plus possible les aliments sucrés artificiellement, en particulier ceux collant aux dents pour ce qui concerne les caries.

Pour tenter, au niveau local de contribuer au succès de ce projet, j'aimerais proposer d'informer les parents dans le cadre des crèches, garderies et jardins d'enfants de la commune, et peut-être même dans les écoles primaires, par exemple au moyen d'affiches et de remise de documents fournis par les services compétents.

Mme JELK-PEILA : Je vais me permettre d'intervenir au nom du généreux refroidissement qui est le mien aujourd'hui. Après avoir passé une journée entière dans une classe à 10 degrés, avec un chauffage qui a été purgé à 15.45 heures, je trouve quand même étonnant qu'on vienne me dire que l'école était chauffée depuis la matinée. Ce matin, à 09.00 heures, un employé de la mairie est venu voir si on pouvait poser des chauffages auxiliaires, il n'y en avait pas, et à partir de 09.30 heures, les enseignants se sont relayés au téléphone, la facture va être salée, pour avertir tous les parents des élèves de l'école, leur dire de venir chercher leurs bambins qui ne pouvaient pas continuer à rester dans une école chauffée à 10 degrés.

Quand on parle de vétusté, ce matin à 07.30 heures, j'étais avec le concierge et un responsable d'école dans un local au rez-de-chaussée, dans lequel, on voyait deux tuyaux rouillés et de l'eau chaude qui giclait généreusement, genre geiser. Pour moi cela ne paraît pas être une toute simple panne, et je trouve tout de même étonnant qu'on vienne me dire que le chauffage a été rétabli ce matin, alors que touchant les radiateurs à 15.45 heures, ils étaient encore complètement froids. Il y a donc un bloc qui a été chauffé toute la journée, ce qui nous a permis de pouvoir garder au chaud les quelques enfants qui n'ont pas pu être récupérés par leurs parents.

Je tenais simplement à dire que si je suis malade ce soir, et si je commence mes vacances malade, ce n'est pas parce que le chauffage a été rétabli ce matin à 09.00 heures.

M. LANCE : J'aurais juste quelques éléments de réponses aux interventions de MM. Favre et Eretzian concernant la signalisation sur le chantier du tram. C'est vrai qu'il y a une interdiction de tourner à gauche sur la place du 1er-Août depuis les Palettes, une interdiction qui est nécessaire pour des raisons de fluidité du trafic. J'ai eu un entretien dernièrement avec M. Haegler ingénieur cantonal, avec qui j'ai évoqué ce problème, je lui ai demandé de renforcer la signalisation en amont, c'est-à-dire au niveau du giratoire des Palettes pour que les automobilistes, qui désirent se diriger vers la place du 1er-Août, prennent le chemin des Palettes, le chemin des Semailles et l'avenue du Curé-Baud.

Quant au panneau indiquant le chemin des Semailles en venant du chemin des Palettes, c'est tout à fait exact, la personne qui se rend au chemin des Semailles a la possibilité de faire tout le tour dans le village pour revenir par le chemin des Courtilllets, pour atteindre finalement le chemin des Semailles, mais je pense qu'au bout d'un moment, les habitués auront compris par où passer !

Pour répondre à la proposition de M. Augsburg, c'est vrai que c'est une proposition intéressante, j'ai lu le communiqué de presse de la municipalité de Sierre qui signe un

Séance ordinaire du 16 décembre 2004

arrêt de mort du Festival de la BD. C'est très volontiers que j'étudierai avec notre Service culturel la possibilité de reprise de ce festival soit sur le site de la maison Bernasconi, soit au stade de la Praille.

M. CHOBASZ : Je comprends l'irritation de Mme Jelk-Peila suite aux conditions qu'elle a rencontrées aujourd'hui dans son école. Cela étant, je ne veux pas polémiquer ce soir. Il y aura une réponse circonstanciée lors de la première séance de janvier de la Commission des travaux et constructions. On aura l'occasion d'apporter des éléments de réponses. Encore une fois, je suis désolé des conditions qu'elle, les autres enseignants, ainsi que les enfants bien sûr, ont rencontré aujourd'hui mais, a priori, ceci n'est pas dépendant de notre volonté.

Je devais une réponse à M. Augsburgers s'agissant de la piscine, sujet qui lui est cher. Tout d'abord, mon cadeau de Noël, à savoir la nouvelle planification que je lui remettrai et qu'il aura le temps d'étudier durant les congés qu'il a. Par rapport aux questions qu'il avait posées, trois éléments de réponses :

- s'agissant de la mise en place des filtres dans le local technique ; le programme des travaux, l'ancien de juillet 2004, indiquait la mise en place des filtres du 1er au 15 novembre 2004. Effectivement, ils n'y étaient pas le 15 ; ils ont été livrés et posés sur le chantier le mardi 16 novembre 2004.
- S'agissant des travaux de gros œuvre et du bassin non-nageur ; il avait été prévu que les murs du bassin non-nageur seraient démolis ; d'une part, les anciennes goulottes sont démolies et remplacées par des goulottes finlandaises et, d'autre part, un nouveau radier en béton doit être reconstruit sur l'ancien pour adapter la hauteur d'eau aux nouvelles goulottes et être lié au mur d'enceinte. C'est la raison de la démolition totale du mur qu'il avait mentionné.
- Concernant les brûleurs et leur emballage ; il est effectivement mentionné sur les cartons d'emballage « brûleurs huile-gaz », ceci parce que les cartons d'emballage sont communs pour tous les gros brûleurs. Une marque spéciale sur les brûleurs les distingue. Nous confirmons donc que les chaudières sont bien prévues pour des brûleurs homologués au gaz.

J'en ai terminé, si ce n'est pour m'associer à tout ce qui a été déjà dit et souhaiter à toutes et tous une très bonne année 2005.

Mme BUUNK-DROZ : Sur le point 7) de l'ordre du jour en ce qui concerne la Commission de l'environnement, j'ai été en effet chagrinée par tous les arbres qui ont été enlevés, mais étonnée de voir qu'on les replanterait dans les parcs. Or, ce n'est pas dans les parcs qu'on en a besoin, c'est ailleurs. Je ne sais pas pourquoi, en replanter où ils étaient avant, mais dans les environs, c'est-à-dire le long des routes on aime bien avoir des arbres aussi. Je pense que là il y a une politique de reboisement dans la commune qu'il faudrait étudier sérieusement, et de grâce pas dans les parcs.

Par rapport au point 11) à la Commission de la culture, on a entendu qu'il y avait eu un inventaire des activités culturelles de la commune, mais cet inventaire n'est pas complet. Cela fait déjà la deuxième fois qu'on nous donne un inventaire incomplet en fin d'année, je me demande pourquoi nos déléguées à la culture ne donnent pas une vision plus exhaustive de ce qui se passe sur la commune.

M. CHOBASZ : Une réponse à Mme Buunk-Droz s'agissant de la Commission de l'environnement. Je crois utile de lui dire qu'il faut distinguer les deux choses. Tout

Séance ordinaire du 16 décembre 2004

d'abord, la replantation d'arbres, qui doit compenser les arbres abattus et puis, ce qu'a mentionné le rapporteur, à savoir des mesures de compensation écologique qui viennent s'additionner aux mesures concernant le remplacement des arbres. On parle de deux éléments distincts et différents et, dans le cadre de l'autorisation fédérale, il y a des mesures de compensation écologique qui ont été imposées par la Confédération. Ce sont ces mesures-là que le Service des forêts est venu discuter avec nous et c'est dans ce contexte-là qu'il a été retenu les trois parcs. Cela concerne exclusivement le traitement des parcs, cela ne concerne pas le parc Navazza. Les deux éléments sont totalement distincts.

Dernier élément de réponse à un sujet qui avait été abordé, je ne sais plus dans quelle commission, vraisemblablement la Commission de la sécurité, concernant le parc Navazza. Il y a eu effectivement des problèmes liés à du parking sauvage dans la campagne Navazza. Les mesures suivantes ont été prises : d'une part, il a été mandaté une entreprise pour gérer l'ouverture et la fermeture régulières des portails de chantier jusqu'à l'aménagement définitif de l'entrée du parc Navazza-Oltramaré. Cet aménagement définitif sera mis en place au printemps 2005. Pour l'instant, la fermeture du portail s'effectue à 17.30 heures jusqu'à 7 heures le matin et également les week-ends. Cette entrée véhicule sera aussi fermée pendant l'arrêt des travaux en fin d'année.

Un passage pour piétons a malgré tout été aménagé provisoirement latéralement, de manière à ce que, si les véhicules ne peuvent entrer dans le parc, les piétons puissent pouvoir eux continuer à y accéder.

Le 9 décembre, l'Office des transports et circulation a ainsi pris un arrêté qui nous autorise à installer des panneaux de signalisation « interdiction générale de circuler » à tous les accès du parc. Ces panneaux, dans l'intervalle, ont dû être posés et pourront permettre à la police municipale de verbaliser, si nécessaire, le stationnement non autorisé en dehors des heures de fermeture physiques du parc.

M. LANCE : Pour répondre à Mme Buunk-Droz concernant son intervention sur la Commission de la culture. Je crois me souvenir que j'avais évoqué, lors de la dernière séance, les manifestations qui se déroulaient durant les semaines à venir, organisées par le Groupe culturel ou la Musique de Lancy. J'aimerais simplement préciser, qu'au niveau de la Commission de la culture, la Présidente a l'habitude d'inviter des responsables d'associations ou de groupes culturels, de la Musique de Lancy ou de la Ferme de la Chapelle, qui nous exposent en général leurs programmes de l'année, et c'est dans ce cadre-là que nous pouvons prendre connaissance des activités qui sont organisées au niveau culturel sur la commune de Lancy, outre que celles organisées par le Service culturel.

Mme ALONSO-PENTZKE : Brièvement, j'aimerais communiquer à l'ensemble du Conseil municipal le résultat obtenu lors de l'activité du 25 septembre 2004 concernant le mois d'octobre, mois du cancer du sein.

A l'esplanade de la rue des Bossons, 4 conseillères municipales accompagnées de 6 dames, citoyennes de notre ville, ont tenu un stand de distribution. Nous avons distribué un total de 230 brochures d'information et des rubans rouges.

La Ville de Lancy s'est ainsi intégrée cette année à une activité d'envergure nationale, telle que la campagne de lutte contre le cancer.

Séance ordinaire du 16 décembre 2004

Nous remercions l'appui que nous avons reçu de M. le Maire et le Conseil administratif, et Mesdames les conseillères municipales qui ont tenu le stand, les citoyennes qui nous ont accompagnées. Nous remercions également Mme Lorenzini pour la distribution qu'elle a faite ainsi que des journaux Le Lancéen et l'Echo socialiste.

Je souhaiterais un soutien pour cette campagne en 2005. Je signale que la Ville de Lancy est la première commune genevoise qui s'intègre activement à cette activité. Je souhaite à tous de bonnes fêtes de fin d'année.

M. AESCHBACHER : Avant de clore cette ultime séance de l'année 2004, j'aimerais rassurer Mme Dilonardo, puisque j'ai reçu un petit mot de Mme Jacqueline Coutaz, qui nous souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année à toutes et à tous, que les mandarines nous attendent à la cave. Elle ne pourra pas être là étant retenue par des obligations familiales.

Pour ma part, je vous souhaite également d'excellentes fêtes de fin d'année à votre famille et à vous-mêmes, et un excellent début d'année 2005.

Je clos la séance.

La séance est levée à 21 heures 40.

Le Secrétaire :

Bernard DESPLANDS

Le Président :

Thierry AESCHBACHER